



Une offre d'équipements sportifs qui court après la démographie

Avec 12 400 équipements sportifs, la région Languedoc-Roussillon dispose d'autant d'équipements qu'en France métropolitaine hors Île-de-France, au regard de sa population. Pour autant, l'offre en équipements ainsi que la pratique licenciée présentent des spécificités régionales. Certaines sont liées au climat avec de nombreux équipements extérieurs, d'autres à la culture régionale avec, par exemple, la course camarguaise. Le nombre d'équipements et leur implantation permettent des temps d'accès courts pour la population, à l'exception de certains territoires dont l'accès est moins aisé, telles que les zones montagneuses de Lozère. Malgré des temps d'accès courts dans les zones urbaines, ces dernières offrent moins d'équipements au regard de leur population, compte-tenu de leur croissance démographique qui continuerait d'être particulièrement élevée. Cela se traduit particulièrement pour les équipements onéreux tels que les terrains de football, les gymnases et les piscines.

Ludivine Barnaud, Pauline Buffard, Insee

En 2015, la région Languedoc-Roussillon dispose de 12 400 équipements sportifs dédiés à la pratique d'une ou plusieurs activités sportives, hors sports dits de « nature » tels que boucles de randonnées, ou encore sites d'escalade (cf. encadré "les espaces et sites de sport de nature"). Les équipe-

ments les plus fréquents sont les courts de tennis (2 180), suivis des terrains de pétanque (1 150), terrains de football (1 120) et city-stades (1 070). Dans une société moderne marquée par une sédentarisation croissante, la pratique des activités physiques et sportives est un facteur de santé publique. Régulière,

elle améliore le bien-être émotionnel, le bien-être physique, la qualité de vie et la perception de soi (Inserm, 2008). Le sport est également reconnu comme un facteur d'inclusion sociale, en particulier des personnes vulnérables. Aussi le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a-t-il pour objectif

1 Équipements sportifs en Languedoc-Roussillon et France de province en 2015

	Languedoc-Roussillon		France de province	
	Nombre d'équipements	Taux d'équipements pour 10 000 habitants	Nombre d'équipements	Taux d'équipements pour 10 000 habitants
Bassins aquatiques	320	1,2	5 720	1,1
dont bassins de natation	280	1,0	5 210	1,0
Courts de tennis	2 180	8,1	34 770	6,8
Terrains de grands jeux	1 580	5,8	39 530	7,7
dont : terrains de football	1 120	4,2	34 870	6,8
terrains de rugby et rugby à XIII	140	0,5	2 220	0,4
Salles de pratiques collectives	2 830	10,5	53 750	10,4
dont salles multisports	470	1,7	15 100	2,9
Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre	3 490	12,9	63 750	12,4
dont : plateaux EPS (1), multisport/city-stades	1 070	4,0	17 740	3,4
vélo freestyle et skateparks	180	0,7	2 690	0,5
Autres équipements (2)	2 020	7,5	34 860	6,8
Total (hors sport de nature)	12 410	46,0	23 2380	45,1

(1) Plateau d'éducation physique et sportive.

(2) autres équipements : pistes d'athlétisme, structures d'escalade artificielle, manèges, murs de tennis, etc.

Lecture : en Languedoc-Roussillon, il y a 8,1 courts de tennis installés pour 10 000 habitants.

Sources : DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES janvier 2015) ; Insee, recensement de la population 2012

de favoriser l'égalité d'accès à la pratique sportive par une offre d'équipements sportifs adaptée aux besoins des populations actuelles et futures. Avec 46 équipements sportifs pour 10 000 habitants, le Languedoc-Roussillon se situe dans la moyenne des régions métropolitaines hors Île-de-France et 15^{ème} région en taux d'équipement. En effet, la moyenne nationale dépend fortement des régions les plus urbanisées telles que PACA, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes, aux taux d'équipements inférieurs. Avec un nombre d'habitants de même ordre, la région Midi-Pyrénées est, quant à elle, mieux dotée en équipements sportifs (51 pour 10 000 habitants) que le Languedoc-Roussillon.

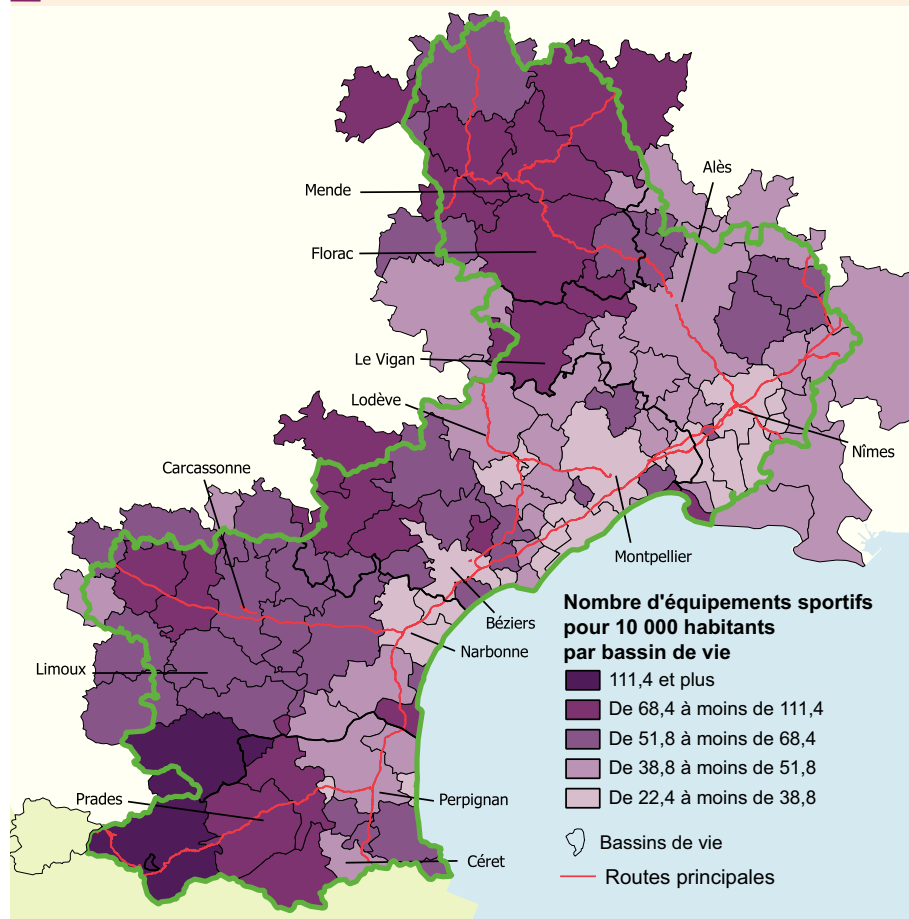
La présence d'équipements sur un territoire ne garantit pas la pratique sportive. Les habitants du Languedoc-Roussillon, sur la base du nombre de licenciés, font autant d'activités sportives, mais elles sont plus variées, avec notamment une part plus importante de sports non olympiques, tels que la randonnée pédestre, la danse, certains sports de combat (karaté) ou encore certaines activités nautiques. En outre, la pétanque provençale y est deux fois plus pratiquée sous forme licenciée qu'en province, au regard de la population. Par ailleurs, la région présente des spécificités en termes de pratique sportive, avec notamment la course camarguaise, la balle au tambourin et les jeux de joutes.

Des temps d'accès courts sauf dans les zones montagneuses

Au regard de leur population résidente, les zones rurales apparaissent mieux dotées en équipements sportifs que les zones urbaines (figure 2). Malgré une moindre densité de population, de nombreux équipements sont répartis dans ces territoires pour offrir des temps d'accès courts aux populations. Ces infrastructures ont un potentiel d'utilisation plus faible que celles situées dans les communes les plus peuplées. Le département de la Lozère présente un taux d'équipement deux fois supérieur à la moyenne régionale (80 équipements pour 10 000 habitants).

Le temps d'accès aux équipements est globalement court dans la région puisqu'une grande majorité des habitants peuvent accéder à tout type d'équipement en moins d'un quart d'heure en voiture. Près de 95 % des habitants de la région ont un temps de trajet inférieur à un quart d'heure pour accéder à un équipement sportif, à l'exception des bassins aquatiques (figure 3).

2 Taux d'équipement sportif par bassin de vie en 2015



Sources : DRJSCS, recensement des équipements (RES janvier 2015) ; Insee, Recensement de la population 2012 © Insee - IGN 2015

Toutefois, dans certains territoires ruraux de la région les moins accessibles et les moins peuplés, comme dans les zones montagneuses, se rendre aux installations demeure difficile. Ainsi, les Lozériens ont-ils un trajet de 15 minutes en moyenne pour accéder à un bassin aquatique lorsqu'ils résident dans une commune non équipée, soit 4 minutes de plus que pour l'ensemble de la région.

Malgré le relief, bonne accessibilité dans les Pyrénées-Orientales

Le département des Pyrénées-Orientales, malgré un relief montagneux, offre une bonne accessibilité en nombre et en temps aux équipements. Les stations de ski sont souvent dotées de la plupart des équipements et offrent ainsi un accès aisé à des populations géographiquement isolées. Les temps d'accès aux équipements dans les Pyrénées-Orientales sont plus courts que les temps régionaux pour

les grandes catégories d'équipements (*définition*), à l'exception des terrains de grands jeux pour lesquels il faut compter un trajet moyen de 8 minutes (contre 7 minutes en moyenne dans la région) pour les habitants résidant dans une commune non équipée.

Des taux d'équipements en zone urbaine moins élevés

Les zones les plus densément peuplées sont moins équipées, au regard de leur population. Ainsi l'Hérault présente-t-il des taux d'équipement en deçà des autres départements pour l'ensemble des grandes catégories d'équipement. En effet, les équipements coûteux, comme les bassins de natation ou encore les gymnases, sont plus rares et donc utilisés de façon intense en milieu urbain ou à proximité des grandes agglomérations. Les enjeux d'accessibilité en temps dans la région ne se limi-

3 Répartition de la population selon le temps d'accès à un équipement sportif (en %)

Catégories d'équipements	Bassins aquatiques	Bassins de natation	Courts de tennis	Terrains de grands jeux	Salles de pratiques collectives	Salles multisport (gymnase)	Équipements extérieurs	Plateaux EPS, skateparks et vélo freestyle	Autres équipements
Part des communes équipées	10,1	9,5	49,0	48,4	50,0	13,9	64,5	36,8	30,6
Nombre de communes équipées	156	147	757	748	772	215	997	568	473
Population couverte	54,1	52,3	90,1	92,3	92,4	68,5	95,3	84,6	80,9
Moins de 5 minutes	1,3	1,2	2,4	2,0	1,7	1,0	1,3	2,4	2,1
Entre 5 et 10 minutes	15,6	14,0	6,3	4,4	4,2	15,6	2,5	9,0	12,1
Entre 10 et 15 minutes	18,5	18,0	0,9	0,9	1,0	9,5	0,7	2,4	3,3
Plus de 15 minutes	10,4	14,6	0,3	0,4	0,6	5,4	0,3	1,6	1,7

Lecture : le temps moyen d'accès à un équipement est calculé de commune à commune. 54,1 % de la population du Languedoc-Roussillon réside dans une commune équipée d'un bassin aquatique.

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES janvier 2015)

tent pas au temps d'accès mais peuvent aussi s'apprécier en nombre d'équipements rapporté à la population. La rareté du foncier et son prix dans les zones urbaines peuvent en partie expliquer les écarts avec les zones plus rurales. Aussi, le principal point de vigilance concerne les zones urbaines et périurbaines, puisque très peuplées aujourd'hui et qui continueront de se peupler dans l'avenir. Face à un fort afflux de population, la construction de nouveaux équipements s'est développée et pourrait continuer à s'adapter. Dans l'hypothèse où l'offre actuelle d'équipement satisfasse pleinement la demande, pour maintenir le taux d'équipements actuel de la région, une centaine d'équipements seraient à construire par an d'ici à 2030, dont 2 bassins de natation, 4 gymnases et 13 terrains de grands jeux, pour tenir compte de la croissance démographique si les tendances actuelles se prolongeaient (*méthodologie*).

Une offre de tennis très développée

La région Languedoc-Roussillon se démarque par une offre permettant une pratique du tennis plus importante que sur l'ensemble des régions métropolitaines hors Île-de-France. Ainsi, la région dispose-t-elle de 20 % de courts de tennis de plus qu'en province au regard de la population, soit un taux d'équipement de 8,1 pour 10 000 habitants, contre 6,8 en province. Compte-tenu du climat favorable de la région, la quasi-totalité des courts sont découverts (95 %). Ce surcroît d'offre régional se traduit dans la pratique effective du tennis puisque le taux de licenciés, 181 licenciés pour 10 000 habitants, est supérieur de 15 % à celui de province.

La région est également plus équipée en équipements extérieurs et petits terrains en accès libre qu'en moyenne des régions, hors Île-de-France. La forte implantation de plateaux d'EPS (+ 13 % par rapport au taux d'équipement de province), ainsi que celle des autres équipements, notamment en murs de tennis (220, soit plus de 2,5 fois le taux d'équipement de province) et en équipements équestres ou encore en structures artificielles d'escalade est à l'origine de ce constat.

Le temps d'accès aux courts de tennis et aux équipements extérieurs est relativement court, compte-tenu de leur répartition territoriale, peu d'habitants résidant à plus de 15 minutes de ces équipements (0,3 %).

Faible dotation en terrains de football

Le football est le sport le plus pratiqué en Languedoc-Roussillon avec 249 licenciés pour 10 000 habitants, comme au niveau des régions hors Île-de-France avec 326 licenciés pour 10 000 habitants. Pour autant, l'offre de terrains de football est largement inférieure à la moyenne des régions hors Île-de-France, avec 4,2 terrains pour 10 000 habitants contre 6,8. A contrario, le Languedoc-Roussillon possède plus de terrains de rugby proportionnellement à sa population qu'en province (+ 17 %). Cependant, ce nombre de terrains apparaît modeste au regard de la pratique plus développée de ce sport dans la région. En

Les espaces et sites de sports de nature

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La région dispose d'un fort potentiel pour la pratique des sports de nature, de par ses caractéristiques géographiques, dont la présence sur un même territoire de sites de montagnes et de sites maritimes : 6 300 km de sentiers et itinéraires balisés, 220 km de côtes, qui permettent des pratiques sportives allant de la randonnée pour le terrestre, au parapente pour les airs, en passant par toutes les activités nautiques. Cependant, les difficultés de recensement de ce type d'équipements rendent difficiles les comparaisons entre les régions. C'est pour cette raison que les éléments comparatifs de cette étude portent sur les équipements hors sports de nature.

Le sport de nature se caractérise par son lieu d'exercice : c'est un sport qui se déroule dans un milieu naturel présentant une part de risque et d'incertitude, où les éléments naturels constituent le cadre, le milieu ambiant et le support d'activité. Le lieu d'exercice est le site sur lequel se déroulent de façon spontanée ou organisée, les activités sportives, quel que soit son statut foncier ou son niveau d'aménagement.

Ainsi, parmi les sites les plus souvent rencontrés à l'intérieur de la région, on dénombre 575 falaises pour la pratique « escalade et via ferrata » et 726 cavités de spéléologie (ouvertes au public, les cavités fermées étant encore plus nombreuses). La région bénéficie aussi de la présence de 12 stations de ski et concernant la façade maritime, de 45 ports de plaisance et 105 bases nautiques.

effet, le nombre de licenciés rapporté au nombre d'habitants est près de deux fois supérieur à celui de province : 107 licenciés pour 10 000 habitants, contre 57 en province.

Le temps d'accès aux terrains de grands jeux se révèle très courts. En effet, la plupart des habitants résident dans une commune disposant d'un tel terrain, et les habitants des autres communes y accèdent rapidement en voiture en moyenne, les terrains se situant bien souvent le long des grands axes routiers, même si le temps de trajet reste supérieur à la moyenne nationale hors Île-de-France (7 minutes contre 6).

Les temps d'accès aux terrains de grands jeux étant bons, l'enjeu en termes d'accessibilité à ces équipements porte essentiellement sur leur nombre rapporté à la population, particulièrement dans les zones urbaines et périurbaines en forte expansion démographique. De fait, l'emprise au sol de ce type d'équipement associé à un coût du foncier élevé en zone urbaine constitue une contrainte forte en vue de conserver un taux d'équipements suffisant à long terme.

Moins de gymnases

Les salles multisports (gymnases) font partie des équipements les plus utilisés pour de nombreuses disciplines, en particulier des sports collectifs tels que le basketball, le handball, le volleyball et le badminton. Elles sont utilisées par les établissements scolaires, les clubs sportifs et les associations. La région est l'une des moins équipées, avec près de deux fois moins de salles multisports qu'en province : 1,7 salles pour 10 000 habitants contre 2,9 en province. C'est dans l'Hérault, département le plus peuplé et avec la croissance de population la plus forte, que le taux d'équipement est le plus bas. Seules les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse ont un taux d'équipement aussi bas. Le climat apparaît comme un des éléments explicatifs. Certains équipements extérieurs, type plateaux EPS, constituent des équipements alternatifs à la pratique de certains des sports habituellement pratiqués en gymnase. À cela s'ajoutent des salles dédiées à des sports spécifiques, telles que des salles de tennis de table ou encore des salles d'arts martiaux. Par ailleurs, le climat doux de la région et l'accès relativement aisé au littoral ou aux

rivières permettent également la pratique de sports alternatifs à ceux pratiqués en gymnase, tels que la randonnée, l'escalade ou encore les activités nautiques. Les licenciés des activités majoritairement proposées dans les salles multisports de la région, que sont le volleyball, le basketball, le handball et le badminton, sont certes moins nombreux mais dans une moindre proportion (- 12 %).

Grâce à l'implantation des équipements dans les grandes communes, l'accessibilité en temps est relativement bonne : 95 % des Languedociens se situent à moins de 15 minutes d'un gymnase.

Pour maintenir le taux d'équipement à son niveau actuel, si les tendances démographiques passées se prolongeaient, cela représenterait 4 gymnases supplémentaires par an dans la région d'ici à 2030. Les zones en périphérie des grandes communes de la région, moins équipées qu'ailleurs et en forte croissance démographique seraient les plus concernées. À l'instar des terrains de grands jeux, dans les communes urbaines et périurbaines, le coût de construction d'un gymnase associé à celui du foncier, auquel s'ajoute sa rareté, constitue un frein au développement de cet équipement.

Des temps d'accès aux piscines parfois importants

Également très utilisés, notamment par les scolaires, les bassins de natations sont au centre de la politique ministérielle « Apprendre à nager ». Ce programme représente un enjeu important en Languedoc-Roussillon où l'accès au littoral et aux rivières est aisé avec un risque de noyade par conséquent plus prégnant.

Avec un bassin pour 10 000 habitants, le taux d'équipement régional est dans la moyenne de province. Le temps d'accès à ce type d'équipement est plus court : plus d'un habitant sur deux de la région vit dans une commune équipée (54 %, contre 49 % en province) et le trajet moyen pour les habitants des communes non équipées de la région est de 12 minutes contre 15 en province. Pour autant, près de 15 % des habitants se situent à plus d'un quart d'heure du bassin le plus proche.

Derrière ce constat global apparaissent des disparités territoriales. Le département de

l'Hérault, peuplé et en forte croissance démographique, est moins bien doté. Les constructions de bassins ont du mal à suivre la croissance de la population. Deux bassins ont été construits à été construit depuis 2010, alors que la population s'est accrue de 13 000 habitants par an. Par ailleurs, les temps d'accès sont plus longs dans les zones périurbaines, qui sont en forte croissance démographiques. À l'inverse, les zones montagneuses de Lozère et des Pyrénées-Orientales sont relative-

ment bien dotées mais avec une moindre accessibilité en temps. Par ailleurs, l'accès aux équipements est limité à l'arrière-saison ainsi qu'en hiver. La moitié des bassins sont découverts et sont donc très peu utilisables la moitié de l'année. Enfin, le parc des bassins de natation de la région est vieillissant. Les piscines sont âgées de 28 ans en moyenne et nécessitent probablement des travaux de mise aux normes ou de rénovation. ■

Identifier les besoins pour une égalité d'accès à la pratique sportive

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

En matière de politiques sportives, l'État doit faciliter au mieux l'accès à la pratique, notamment en termes d'offre d'équipements. C'est l'objet des aides financières accordées aux collectivités territoriales par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour des opérations de rénovation et de construction des équipements sportifs dans tous les territoires. Dans ce cadre, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) est chargée d'instruire et de sélectionner les dossiers de demande de subvention des collectivités. Dans ce contexte, la DRJSCS et l'Insee ont décidé de s'associer pour mener cette étude qui vise à qualifier le parc des équipements du territoire, non seulement en termes de répartition géographique, mais également au regard des temps d'accès et des perspectives d'évolution démographiques : où sont les zones convenablement dotées et celles carencées ? Quels secteurs connaissent, ou connaîtront dans un avenir proche, un afflux significatif de population, et risquent de se retrouver sous équipés dans quelques années ? Quels sont les types d'équipement prioritaires dans lesquels investir pour répondre aux attentes des pratiquants et aux besoins des sportifs ?

À compter du 1^{er} janvier 2016, les politiques publiques s'exerceront dans la région regroupant les actuelles Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Cette étude s'inscrit donc dans une démarche de diagnostic, mais aussi de projection qui pourra alimenter un futur schéma régional du sport.

Méthodologie

Une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur la fécondité, la mortalité, les migrations.

Les résultats des projections de population sont issus du *Repères Synthèse* n°2 de février 2014, « Perspectives démographiques et de résidences principales en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 ».

Sources

Le recensement des équipements sportifs (RES) est une base de données nationale produite par le Ministère en charge des Sports dans laquelle sont localisés et dénombrés à la commune les équipements sportifs publics ou privés qui remplissent les conditions suivantes : être en service, ouverts au public (à titre gratuit ou payant), et en accès libre (à titre individuel ou via une structure publique, privée associative ou commerciale).

Les différents équipements sportifs sont classés en six catégories retenues dans l'atlas national du Ministère chargé des sports :

Catégorie 1 : bassins aquatiques, comprenant les bassins de natation ;

Catégorie 2 : courts de tennis ;

Catégorie 3 : terrains de grands jeux : terrains de football, rugby, terrains mixtes, terrains de base-ball, cricket et hockey sur gazon ;

Catégorie 4 : salles de pratiques collectives : salles polyvalentes, salles des fêtes, salles multisports (gymnases), dojos, salles de sports de combat, de cours collectifs, de danse, de musculation, de squash, de tennis de table, etc.

Catégorie 5 : équipements extérieurs et petits terrains en accès libre : Plateau d'Éducation Physique et Sportive (EPS), city-stades, skateparks, parcours de santé, boulodromes, terrains extérieurs de basket-ball, handball et volley-ball, terrains de beach-volley, etc.

Catégorie 6 : autres équipements : stades d'athlétisme, aires de sports de glace, équipements équestres, parcours de golf, etc.

Dans cette étude, les données issues de ce répertoire ont été arrêtées à janvier 2015.

Les informations sont disponibles sur le site : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

Définitions

Équipement sportif

Surface permettant la pratique d'une ou de plusieurs activités physiques ou sportives.

Il comporte un minimum de matériels spécifiques (tracé lisible sur le sol, cages pour un terrain de handball par exemple).

Le taux d'équipement est le rapport entre le nombre d'équipements et la population. Ce nombre est le plus souvent multiplié par 10 000 afin d'obtenir un taux pour 10 000 habitants.

Bassin de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements (ou services) courants.

Le temps d'accès à un équipement est le temps estimé aux heures pleines du trafic pour se rendre du chef-lieu de la commune de résidence vers le chef-lieu de la commune équipée la plus proche par le biais du réseau routier. À l'intérieur d'une même commune, les temps de trajet sont considérés, par convention, comme nuls. Les temps d'accès sont calculés à partir de l'outil Métrique développé par l'Insee.

Taux de licenciés

Nombre de licenciés d'une fédération sportive rapporté au nombre d'habitants.

Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs). De plus, la pratique sportive ne se limite pas qu'à la pratique licenciée mais la pratique non-licenciée est difficile à quantifier.

Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II
de Montmorency
CS 27464
34064 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :

Christian Toulet

Rédaction en chef :

Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- « Les équipements sportifs en Languedoc-Roussillon en 2015 », *Insee Dossier Languedoc-Roussillon* n°1, octobre 2015
- Canonéro B., Gidrol J.-C., « Perspectives démographiques et de résidences principales en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2030 », Insee Languedoc-Roussillon, *Repères Synthèse* n°2, février 2014
- Muller L., « La pratique sportive en France, reflet du milieu social », Insee, *Données sociales : La société française*, édition 2006, mai 2006
- « Atlas des équipements sportifs français par grandes catégories », Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, janvier 2011
- « Activité physique : Contextes et effets sur la santé », Inserm, *Expertises collectives*, 2008

